

Delphine Denis

Préface.

Le XVII^e siècle, moment critique de la raillerie

Élire le XVII^e siècle pour observatoire d'une enquête sur la raillerie, telle que la conduit le riche ensemble d'études réunies par Françoise Poulet, Myriam Tsimbidy et Arnaud Welfringer dans ce numéro de *Littératures classiques*, c'est à juste titre s'arrêter sur le moment où le terme connaît une effervescence sans précédent : la consultation de la base Frantext – malgré toutes les limites qu'on lui connaît pour les corpus d'Ancien Régime – permet d'observer la spectaculaire montée en puissance du substantif, à partir de la décennie 1620-1630. Un siècle plus tard, le terme de *persiflage* fait son apparition, actée en 1762 dans la quatrième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*. Il s'ajoute à la *raillerie* pour désigner un comportement devenu si prégnant dans les cercles mondains qu'Élisabeth Bourguignat a pu y voir l'une des caractéristiques de ce XVIII^e siècle français, jusqu'à la Révolution.

Si les deux termes relèvent du même champ sémantique (avec d'autres parasyonymes tels que l'ancien substantif *gausserie*, ou la *moquerie*), quelque chose s'est perdu de la signification première de la raillerie : railler, c'était d'abord tenir des propos enjoués, qu'on ne prend pas au sérieux et qui visent non à atteindre une cible, mais à réjouir les auditeurs par le plaisir d'une saillie spirituelle. Selon le *Dictionnaire historique de la langue française* d'Alain Rey, c'est précisément vers le milieu du XVII^e siècle qu'apparaît le sens moderne du dérivé *raillerie*, s'ajoutant à sa valeur initiale au prix d'une configuration devenue problématique. Moment critique, en effet, que ce nouvel empan sémantique, mettant en crise la notion, désormais tendue entre l'ingénieuse plaisanterie et l'agressivité de la parole moqueuse. C'est alors qu'un discours critique se donne massivement cours, opposant le bon et le mauvais usage de la raillerie. À côté des recommandations des traités de civilité qui s'emparent de la question après *L'Honnête Homme* de Nicolas Faret, la raillerie fait l'objet d'une importante activité métalinguistique : il ne s'agit plus seulement de réguler les pratiques sociales, mais de s'entendre sur ce qu'est la raillerie, c'est-à-dire ce qu'elle doit être. Avant qu'à la fin du siècle les lexicographes ne s'emploient à définir le

terme, c'est dans les conversations entre gens du monde qu'on l'interroge, générant un effet de boucle puisqu'il s'agit du lieu même où s'exerce la « bonne » raillerie.

Madeleine de Scudéry l'a bien compris. C'est à la romancière qu'il revient d'avoir recouru au dispositif conversationnel pour aborder le sujet. Dans la dernière partie d'*Artamène ou le Grand Cyrus*, parue en 1653, une séquence dialoguée met en scène des devisants qui s'y arrêtent, et ne se contentent pas d'en exposer le bon usage, pour « se contenir dans une honnête règle » (Faret), mais s'efforcent d'en cerner la signification. La jeune Cérinthe – dont la position est isolée dans le groupe – prend la défense de la raillerie moqueuse, au nom de l'enjouement qui la caractérise. La sage Euridamie en revanche, porte-parole du groupe (et de l'aïeule), à qui l'on demande à la fin de la conversation d'établir la « loi de raillerie », fixe expressément la frontière infranchissable entre « une simple bagatelle tournée plaisamment », seule à en mériter l'appellation, et « une invective satirique, de qui on change seulement de nom, en l'appelant raillerie ». En condamnant le burlesque avec fermeté dans l'*Entretien XXXVIII* du recueil paru en 1657, Jean-Louis Guez de Balzac avait posé une autre limite, tout aussi radicale : ce « genre d'écrire [...] n'a rien d'ingénieux, n'a rien de noble, n'a rien de galant ». Ce n'est pas là « railler en honnête homme », affirme-t-il avec force.

A la fin du siècle, les premiers dictionnaires monolingues ne s'accordent pas exactement sur la définition du terme. En 1680, la *raillerie* est pour Richelet un « mot plaisant *et* satirique » (nous soulignons), une « moquerie », tandis que dix ans plus tard Furetière n'y voit qu'« un mot plaisant qui divertit, qui fait rire, qu'on ne dit point sérieusement » ; les propos « qui choquent », quant à eux, « passent la raillerie », c'est-à-dire en excèdent la signification propre. Pour l'Académie, en 1694, la *raillerie* est une « plaisanterie, action de railler », ponctuée par une virgule ambiguë que l'entrée *railler* paraît élucider, en acceptant les deux valeurs : « tourner en plaisanterie, tourner en ridicule », et aussi « simplement badiner, ne parler pas sérieusement ». Dans le prolongement de leurs gloses, Richelet et l'Académie égrènent une série d'adjectifs susceptibles de qualifier le terme, consignants des syntagmes nominaux bien attestés dans le discours : « raillerie fine, délicate, subtile, plaisante, ingénieuse, spirituelle, agréable, charmante, utile, nuisible, grossière, basse, ridicule, froide, fade, méchante, plate, piquante, maligne, forte, sanglante » (Richelet), « fine raillerie. Raillerie plaisante, agréable, obligeante, innocente. Raillerie piquante, offensante. C'est une raillerie froide, méchante » (*Dictionnaire de l'Académie*). Cette énumération de qualificatifs, diffractant la notion jusqu'à la rendre quasi insaisissable, la soumet aux évaluations axiologiques exprimant le point de vue du lexicographe, qui lui-même est l'écho de la *doxa* des honnêtes gens. C'est bien parce qu'elle expose leurs valeurs, et les soutient en retour, que la raillerie fait l'objet, tout au long de ce siècle décidément *critique*, d'entreprises de régulations de son usage social, de sa pratique.

Aussi est-ce sous l'angle pragmatique qu'il convient avant toute chose d'aborder la raillerie, saisie dans son geste et son action. Elle procède d'un acte de langage dont le philosophe John Austin fut en 1962 le premier à montrer que, de manière générale, « dire, c'est faire ». Dans ce cadre théorique, il convient alors d'analyser ce que la profération d'une raillerie (acte locutoire), parfois difficile à isoler, vise à accomplir (illocutoire) et examiner l'effet qu'il produit (perlocutoire). Les efforts définitionnels auxquels on se livre, les qualificatifs qu'on accole au vocable, appuyés sur l'ensemble des prescriptions/proscriptions chargées d'en réguler l'usage, en font exemplairement un terme dont le sens ne saurait être conçu indépendamment des pratiques culturelles sur lesquelles il est indexé : soit, un *praxème*, tel que l'avait défini le linguiste Robert Lafont en 1978, dans *Le Travail et la Langue*. Il comporte en soi une dimension programmatique, de sorte que le réglage du sens est intrinsèquement dépendant de la régulation des pratiques.

Il est un autre praxème d'égale opérativité, ayant suivi une trajectoire en partie comparable : *galant*, un adjectif cette fois, issu de l'ancien verbe *galer* dont le sens premier est « s'amuser ». C'est en 1647 que Vaugelas, dans ses *Remarques sur la langue française*, s'était fait l'écho des interrogations « des plus galants de la Cour » – on ne sort pas de la boucle – sur le sens à donner à ce qualificatif envahissant, dont le sens semble se dérober à toute définition. Là encore, ce sont les pratiques et les manifestations de la bonne manière de se comporter en société, instituées en modèles de conduite, qui en circonscrivent la signification. Avant de développer cette longue remarque (s.v. *Galant, galamment*), Vaugelas a explicitement écarté de son étude l'acception négative de l'adjectif. La « galanterie noire » (Ph. Sellier), celle des conduites entre hommes et femmes que réprouve l'honnêteté, ne peut qu'être étrangère à cette nouvelle économie sémantique. Or, comme le rappelle l'introduction de ce volume, la « bonne » raillerie, par « l'esprit de joie » (Scudéry) qu'elle diffuse, est une composante essentielle de l'« air galant », auquel la romanière consacre également une importante conversation dans le même tome du *Grand Cyrus*. De même que l'honnête raillerie occupe une place à négocier précautionneusement entre l'agression verbale et l'inconvenante bouffonnerie, la galanterie a son endroit et son envers. En réalité, on ne saurait se débarrasser à si bon compte de l'ensemble des valeurs de sens qu'ont ces mots au XVII^e siècle.

Qu'en est-il des autres langues romanes ? Le latin ne connaît pas cette double acception : dans les pages que Cicéron consacre à la plaisanterie (*De Oratore*, II, 54-61), le substantif féminin *cavillatio* (« badinage », « enjouement ») – et ses parasyonymes (*jocus, facetiae*) – n'a le sens de « moquerie » (*irrisio, dicacitas*) qu'à condition d'être assorti d'un adjectif comme *acerba*. Le *De Sermone* de Pontano (env. 1430), premier des grands traités de civilité, adapte ces développements selon la même polarité sémantique, dans le cadre de la formation de l'homme d'esprit tel qu'il doit figurer au sein d'une académie idéale. Faute de terme pour désigner la nouvelle qualité mondaine que constitue la raillerie-enjouement, il invente le néologisme *facetudo*. Dans le prolongement de cette réflexion séminale,

les ouvrages de civilité rédigés en italien ont abondamment nourri, en France, les premiers manuels de politesse. Or, Castiglione, dans *Le Courtisan* (1528, trad. G. Chappuys 1580), n'emploie le mot qu'au sens de «plaisanterie», aux côtés des *facezie*, *arguzie* et *detti*. Même constat pour la *Civil Conversazione* de Guazzo (1574, trad. G. Chappuys 1580), où le mot est rare par ailleurs. Dans *Il Galateo* (1558, trad. du même Chappuys 1579), Della Casa avait pris grand soin de distinguer *schernire* («se moquer») de *beffare* («plaisanter»), au titre de l'intention du locuteur. La première édition du dictionnaire de La Crusca (1612) en prend acte, opposant le *scherno* à la *beffa*, avec comme équivalents latins les termes de *jocus*, *illusio*. En espagnol, *burla* n'a que l'acception moderne de *raillerie* : au Siècle d'or, le propos plaisant est un *dicho gracioso*, une *jocosidad*. Même situation au Portugal, où aucun terme ne recouvre le français *raillerie* dans tout l'empan sémantique qu'il couvre au XVII^e siècle (*graça vs zombaria*).

Tout se passe comme s'il était malaisé de trouver un équivalent à la *raillerie* telle qu'on l'entend dans la décennie 1640-1650. Le terme relève ainsi, peu ou prou, de ces «intraduisibles» (B. Cassin) qui sont le propre d'une culture, dans toute sa complexité : ajoutons, d'une culture saisie dans un moment critique, avant que peu à peu les chemins se séparent pour réserver à *raillerie* notre sens moderne. Ce n'est pas le moindre apport de cet ouvrage que de mettre en évidence les tensions qui la traversent au XVII^e siècle.

Delphine Denis
Sorbonne Université – STIH